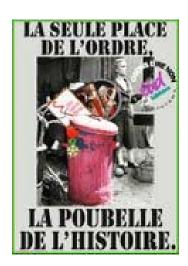


## ORDRE INFIRMIER: TOUJOURS ILLEGITIME: UNE SEULE SOLUTION: SUPPRESSION!

Le 25 janvier dernier, la fédération SUD Santé Sociaux se réunissait en intersyndicale dans la suite du dossier qui nous oppose à l'ordre infirmier!

- 4 ans après sa création l'ordre infirmier ne peut toujours annoncer que 10% de cotisants parmi les professionnels. Preuve que cette structure ordinale n'était et n'est toujours pas une attente de la profession!
- SUD dénonce la pression mise, toujours illégalement, par certains employeurs sur les infirmiers, le décret d'application de l'article 63 de la loi HPST n'étant toujours pas publié!
- SUD s'inquiète du montant des emprunts successifs contractés par l'ordre pour son fonctionnement et de leur remboursement à venir. SUD demande au ministre de la santé de sortir de sa réserve et de recevoir l'intersyndicale pour mettre un terme à cette situation qui risque de s'avérer à terme fort coûteuse et demande une audition auprès du ministre pour <u>la suppression des ordres dans leur ensemble!</u>



SUD à réaffirmer sa disponibilité de tous les instants à soutenir tous les personnels qui subiraient quelques pressions que ce soit et revendique l'abrogation des ordres paramédicaux avec la mise en place d'une structure ad hoc sous l'égide du Haut Conseil des Professions Paramédicale pour les infirmiers libéraux.

## **SUD** revendique

- Des moyens pour remplir la mission de service public.
- Des effectifs en nombre suffisant pour améliorer les conditions de travail et de prise en charge des patients.
- D'une revalorisation salariale qui reconnaisse leur qualification, leurs responsabilités et la pénibilité de leur travail.



## Maintenons la pression : Boycottons les ordres!

P05te : 56110